

SPORT
POUR
TOUS

PASS COLLÉGIENS

Le Département apporte une aide financière à chaque collégien souhaitant pratiquer une activité sportive ou culturelle.

► **Objectifs de l'aide**

- Soutenir les associations sportives et culturelles en facilitant l'accès à la pratique des collégiens.

► **Conditions d'éligibilité**

- Résider en Seine-Maritime,
- Adhérer à une association sportive ou culturelle.

► **Nature et modalités d'intervention**

25 € de subvention.

► **Démarches à entreprendre**

Dépôt du dossier de début octobre à fin mars, en ligne sur le téléservice www.seinemaritime.fr/teleservices76



CONTACT

Tél : 02 35 52 64 28

*sport76@
seinemaritime.fr*